



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 12 - JANVIER 2013

SOMMAIRE

Le préfet des Bouches- du- Rhône

Direction Départementale de la Protection des Populations

Arrêté N °2012290-0001 - ARRÊTÉ PORTANT ABROGATION DE MANDAT SANITAIRE DU DOCTEUR VINCENTI MARIE	1
Arrêté N °2012290-0002 - ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'UN VÉTÉRINAIRE SANITAIRE DR DE ALMEDIA VIRGINIE	3
Arrêté N °2012299-0003 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT NOMINATION D'UN VÉTÉRINAIRE SANITAIRE DOCTEUR LABARDE Claire	5
Arrêté N °2012299-0004 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT NOMINATION D'UN VÉTÉRINAIRE SANITAIRE DOCTEUR TRAPES Vincent	7
Arrêté N °2012312-0002 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT NOMINATION D'UN VÉTÉRINAIRE DR MARIN Alix	9
Arrêté N °2012318-0002 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT NOMINATION D'UN VÉTÉRINAIRE SANITAIRE DR SIMONDON Maria	11
Arrêté N °2012319-0014 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT NOMINATION D'UN VÉTÉRINAIRE SANITAIRE Dr GONCALVES Claire	13

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Arrêté N °2013018-0002 - Arrêté portant prorogation de l'arrêté du 27 janvier 2010 portant composition de la section "structures et économie des exploitations, agriculteurs en difficulté et coopératives" au sein de la commission départementale d'orientation de l'agriculture	15
Arrêté N °2013018-0003 - Arrêté portant prorogation de l'arrêté du 18 janvier 2010 portant composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture	18
Décision - Décision n ° 2013-160113 relative à la nomination des membres du jury du concours pour le recrutement de pilotes à la station de pilotage de Marseille- Golfe de Fos	21



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2012290-0001

**signé par Autre signataire
le 16 Octobre 2012**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Direction Départementale de la Protection des Populations**

**ARRÊTÉ PORTANT ABROGATION DE
MANDAT SANITAIRE DU DOCTEUR
VINCENTI MARIE**



PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**Direction Départementale de la Protection des Populations
des Bouches du Rhône**

ARRETE PREFECTORAL
portant abrogation de mandat sanitaire

*Le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- VU le Code Rural et de la Pêche Maritime ;
- VU le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980 relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux;
- VU l'Arrêté Préfectoral n°2012-074-003 du 14 mars 2012 portant délégation de signature à M. Benoît HAAS, Directeur Départemental de la Protection des Populations ;
- VU l'Arrêté Préfectoral du 16 avril 2012 portant subdélégation de signature de M. Benoît HAAS, Directeur Départemental de la Protection des Populations ;
- VU le courrier du Conseil de l'Ordre des Vétérinaires en **date du 08 octobre 2012** ;
- VU l'avis en date du **16 octobre 2012** du Directeur Départemental de la Protection des Populations

CONSIDERANT que la cessation d'activité de **Madame VINCENTI Marie**, Docteur Vétérinaire Sanitaire dans les Bouches-du-Rhône, prendra effet le : **16 octobre 2012**

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral du **13 avril 2012** portant nomination de **Mme VINCENTI Marie** en tant que Vétérinaire Sanitaire dans le département des Bouches-du-Rhône, **est abrogé à compter du : 16 octobre 2012**

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur Départemental de la Protection des Populations des Bouches du Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Marseille, le mardi 16 octobre 2012

Pour le Directeur Départemental
et par Délégation,
Le Chef de Service Santé et Protection Animaux
Et Environnement,

Docteur Magali BRETON



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n ° 2012290-0002

**signé par Autre signataire
le 16 Octobre 2012**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Direction Départementale de la Protection des Populations**

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'UN
VÉTÉRINAIRE SANITAIRE DR DE
ALMEDIA VIRGINIE**



PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Direction Départementale de la Protection des Populations des Bouches du Rhône

ARRETE PREFECTORAL
portant nomination d'un Vétérinaire Sanitaire
Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-des-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Rural et de la Pêche Maritime ;
- VU l'Arrêté Préfectoral du 14 mars 2012 portant délégation de signature à M. Benoît HAAS, Directeur Départemental de la Protection des Populations ;
- VU l'Arrêté Préfectoral n° 2012107-0005 du 16 avril 2012 portant subdélégation de signature de M. Benoît HAAS, Directeur Départemental de la Protection des Populations ;
- VU La demande de **Madame DE ALMEDIA Virginie**, Docteur Vétérinaire, en vue d'être admis au nombre des Vétérinaires Sanitaires dans le Département des Bouches du Rhône **en date du 16 octobre 2012**
- VU l'avis du Directeur Départemental de la Protection des Populations des Bouches du Rhône;
- SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

- ARTICLE 1er** Le mandat sanitaire prévu au Code Rural et de la Pêche Maritime susvisé est octroyé, pour une durée d'un an à **Madame DE ALMEDIA Virginie** - Clinique Vétérinaire – 26, Allée Jean Aicard 13410 LAMBESC
- ARTICLE 2** Dans la mesure où les conditions requises seront respectées pendant la période probatoire, ce mandat sanitaire deviendra définitif, sans limitation de durée.
- ARTICLE 3** **Madame DE ALMEDIA Virginie**, s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'État et des opérations de police sanitaire.
- ARTICLE 4** Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur Départemental de la Protection des Populations des Bouches du Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à MARSEILLE, le mardi 16 octobre 2012

P/Le Directeur Départemental
et par Délégation,
Le Chef de Service Santé et Protection Animale
et Environnement,

Docteur Magali BRETON



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n ° 2012299-0003

**signé par Autre signataire
le 25 Octobre 2012**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Direction Départementale de la Protection des Populations**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT
NOMINATION D'UN VÉTÉRINAIRE
SANITAIRE DOCTEUR LABARDE Claire**

PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction Départementale de la Protection des Populations des Bouches du Rhône

**ARRETE PREFECTORAL
portant nomination d'un Vétérinaire Sanitaire**

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Préfet des Bouches-des-Rhône

Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Rural et de la Pêche Maritime ;
- VU l'Arrêté Préfectoral du 14 mars 2012 portant délégation de signature à M. Benoît HAAS, Directeur Départemental de la Protection des Populations ;
- VU l'Arrêté Préfectoral n° 2012107-0005 du 16 avril 2012 portant subdélégation de signature de M. Benoît HAAS, Directeur Départemental de la Protection des Populations ;
- VU La demande de Madame LABARDE Claire., Docteur Vétérinaire, en vue d'être admis au nombre des Vétérinaires Sanitaires dans le Département des Bouches du Rhône en date du 25 octobre 2012
- VU l'avis du Directeur Départemental de la Protection des Populations des Bouches du Rhône;
- SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

- ARTICLE 1er** Le mandat sanitaire prévu au Code Rural et de la Pêche Maritime susvisé est octroyé, pour une durée d'un an à :
Madame LABARDE Claire - Vétérinaire 2 Toute Urgence – 162 Ave des Peintres Roux 13011 MARSEILLE.
- ARTICLE 2** Dans la mesure où les conditions requises seront respectées pendant la période probatoire, ce mandat sanitaire provisoire deviendra définitif, sans limitation de durée.
- ARTICLE 3** Madame LABARDE Claire, s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'État et des opérations de police sanitaire.
- ARTICLE 4** Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur Départemental de la Protection des Populations des Bouches du Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à MARSEILLE, le jeudi 25 octobre 2012

P/Le Directeur Départemental
et par Délégation,
Le Chef de Service Santé et Protection Animale
et Environnement,

Docteur Magali BRETON



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2012299-0004

**signé par Autre signataire
le 25 Octobre 2012**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Direction Départementale de la Protection des Populations**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT
NOMINATION D'UN VÉTÉRINAIRE
SANITAIRE DOCTEUR TRAPES Vincent**



PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction Départementale de la Protection des Populations des Bouches du Rhône

ARRETE PREFECTORAL
portant nomination d'un Vétérinaire Sanitaire
Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-des-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Rural et de la Pêche Maritime ;
- VU l'Arrêté Préfectoral du 14 mars 2012 portant délégation de signature à M. Benoît HAAS, Directeur Départemental de la Protection des Populations ;
- VU l'Arrêté Préfectoral n° 2012107-0005 du 16 avril 2012 portant subdélégation de signature de M. Benoît HAAS, Directeur Départemental de la Protection des Populations ;
- VU La demande de Monsieur TRAPES Vincent., Docteur Vétérinaire, en vue d'être admis au nombre des Vétérinaires Sanitaires dans le Département des Bouches du Rhône en date du 25 octobre 2012 ;
- VU l'avis du Directeur Départemental de la Protection des Populations des Bouches du Rhône;
- SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

- ARTICLE 1er** Le mandat sanitaire prévu au Code Rural et de la Pêche Maritime susvisé est octroyé, pour une durée d'un an à :
Monsieur TRAPES Vincent - Vétérinaire 2 Toute Urgence – 162 Ave des Peintres Roux 13011 MARSEILLE.
- ARTICLE 2** Dans la mesure où les conditions requises seront respectées pendant la période probatoire, ce mandat sanitaire provisoire deviendra définitif, sans limitation de durée.
- ARTICLE 3** Monsieur TRAPES Vincent, s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'État et des opérations de police sanitaire.
- ARTICLE 4** Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur Départemental de la Protection des Populations des Bouches du Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à MARSEILLE, le jeudi 25 octobre 2012

P/Le Directeur Départemental
et par Délégation,
Le Chef de Service Santé et Protection Animale
et Environnement,

Docteur Magali BRETON



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n ° 2012312-0002

**signé par Autre signataire
le 07 Novembre 2012**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Direction Départementale de la Protection des Populations**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT
NOMINATION D'UN VÉTÉRINAIRE DR
MARIN Alix**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction Départementale de la Protection des Populations des Bouches du Rhône

**ARRETE PREFECTORAL
portant nomination d'un Vétérinaire Sanitaire**

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Préfet des Bouches-des-Rhône

Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Rural et de la Pêche Maritime ;
- VU l'Arrêté Préfectoral du 14 mars 2012 portant délégation de signature à M. Benoît HAAS, Directeur Départemental de la Protection des Populations ;
- VU l'Arrêté Préfectoral n° 2012107-0005 du 16 avril 2012 portant subdélégation de signature de M. Benoît HAAS, Directeur Départemental de la Protection des Populations ;
- VU La demande de Madame MARIN Alix., Docteur Vétérinaire, en vue d'être admis au nombre des Vétérinaires Sanitaires dans le Département des Bouches du Rhône en date du 7 novembre 2012 ;
- VU l'avis du Directeur Départemental de la Protection des Populations des Bouches du Rhône;
- SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

ARTICLE 1er Le mandat sanitaire prévu au Code Rural et de la Pêche Maritime susvisé est octroyé, pour une durée d'un an à :
Madame MARIN Alix - Clinique Vétérinaire – 17, Rue Athènes – Quartier Expobat 13170 PLAN DE CAMPAGNE.

ARTICLE 2 Dans la mesure où les conditions requises seront respectées pendant la période probatoire, ce mandat sanitaire provisoire deviendra définitif, sans limitation de durée.

ARTICLE 3 Madame MARIN Alix, s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'État et des opérations de police sanitaire.

ARTICLE 4 Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur Départemental de la Protection des Populations des Bouches du Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à MARSEILLE, le mercredi 7 novembre 2012

P/Le Directeur Départemental
et par Délégation,
Le Chef de Service Santé et Protection Animale
et Environnement,

Docteur Magali BRETON



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n ° 2012318-0002

**signé par Autre signataire
le 13 Novembre 2012**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Direction Départementale de la Protection des Populations**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT
NOMINATION D'UN VÉTÉRINAIRE
SANITAIRE DR SIMONDON Maria**



PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Direction Départementale de la Protection des Populations des Bouches du Rhône

ARRETE PREFECTORAL
portant nomination d'un Vétérinaire Sanitaire
Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-des-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Rural et de la Pêche Maritime ;
VU l'Arrêté Préfectoral du 14 mars 2012 portant délégation de signature à M. Benoît HAAS, Directeur Départemental de la Protection des Populations ;
VU l'Arrêté Préfectoral n° 2012107-0005 du 16 avril 2012 portant subdélégation de signature de M. Benoît HAAS, Directeur Départemental de la Protection des Populations ;
VU La demande de Madame SIMONDON Maria., Docteur Vétérinaire, en vue d'être admis au nombre des Vétérinaires Sanitaires dans le Département des Bouches du Rhône en date du 13 novembre 2012 ;
VU l'avis du Directeur Départemental de la Protection des Populations des Bouches du Rhône;
SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

- ARTICLE 1er** Le mandat sanitaire prévu au Code Rural et de la Pêche Maritime susvisé est octroyé, pour une durée d'un an à :
Madame SIMONDON Maria - Clinique Vétérinaire de Bompas – 601, Route Nationale 7 – 13550 NOVES ;
- ARTICLE 2** Dans la mesure où les conditions requises seront respectées pendant la période probatoire, ce mandat sanitaire provisoire deviendra définitif, sans limitation de durée.
- ARTICLE 3** Madame SIMONDON Maria, s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'État et des opérations de police sanitaire.
- ARTICLE 4** Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur Départemental de la Protection des Populations des Bouches du Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à MARSEILLE, le mardi 13 novembre 2012

P/Le Directeur Départemental
et par Délégation,
Le Chef de Service Santé et Protection Animale
et Environnement,

Docteur Magali BRETON



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2012319-0014

**signé par Autre signataire
le 14 Novembre 2012**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Direction Départementale de la Protection des Populations**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT
NOMINATION D'UN VÉTÉRINAIRE
SANITAIRE Dr GONCALVES Claire**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction Départementale de la Protection des Populations des Bouches du Rhône

**ARRETE PREFECTORAL
portant nomination d'un Vétérinaire Sanitaire**

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Préfet des Bouches-des-Rhône

Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Rural, et notamment ses articles 214, 215-7, et 215-8 ;
- VU le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980 relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;
- VU le décret n° 83-506 du 17 juin 1983 relatif à l'exercice des activités de vétérinaire et notamment son article 8 ;
- VU le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 modifié relatif au mandat sanitaire institué par l'article 215-8 du Code Rural ;
- VU l'Arrêté Préfectoral du 14 mars 2012 portant délégation de signature à M. Benoît HAAS, Directeur Départemental de la Protection des Populations ;
- VU l'Arrêté Préfectoral n° 2012107-0005 du 16 avril 2012 portant subdélégation de signature de M. Benoît HAAS, Directeur Départemental de la Protection des Populations ;
- VU La demande de Mme GONCALVES Claire, Docteur Vétérinaire, en vue d'être admis au nombre des Vétérinaires Sanitaires dans le Département des Bouches du Rhône en date du 14/11/2012 ;
- VU l'avis du Directeur Départemental de la Protection des Populations des Bouches du Rhône ;
- SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

- ARTICLE 1er** Le mandat sanitaire prévu à l'article 215-8 du Code Rural susvisé est octroyé, pour une durée d'un an à :
Mme GONCALVES Claire – Clinique Vétérinaire du Rigaou – ZA de Napollon – 35, Ave de Lascours – 13400 AUBAGNE.
- ARTICLE 2** Dans la mesure où les conditions requises seront respectées pendant la période probatoire, ce mandat sanitaire deviendra définitif, sans limitation de durée.
- ARTICLE 3** Mme GONCALVES Claire, s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'État et des opérations de police sanitaire.
- ARTICLE 4** Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur Départemental de la Protection des Populations des Bouches du Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à MARSEILLE, le mercredi 14 novembre 2012

P/Le Préfet et par délégation,
P/Le Directeur Départemental
et par Délégation,
Le Chef de Service Santé et Protection Animale
et Environnement,

Docteur Magali BRETON



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n ° 2013018-0002

**signé par Autre signataire
le 18 Janvier 2013**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de la Connaissance de l'Agriculture**

Arrêté portant prorogation de l'arrêté du 27 janvier 2010 portant composition de la section "structures et économie des exploitations, agriculteurs en difficulté et coopératives" au sein de la commission départementale d'orientation de l'agriculture



PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service de la Connaissance et de l'Agriculture

**ARRETE PORTANT PROROGATION DE L'ARRETE DU 27 JANVIER 2010
PORTANT COMPOSITION DE LA SECTION « STRUCTURES ET ECONOMIE DES
EXPLOITATIONS, AGRICULTEURS EN DIFFICULTE ET COOPERATIVES » AU
SEIN DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ORIENTATION DE
L'AGRICULTURE**

Le Préfet de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles R. 313-1, R. 313-2 et suivants ;

Vu le décret n° 90-187 en date du 28 février 1990 modifié, relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions, notamment l'article 1 ;

Vu le décret n° 2006-665 en date du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n° 2006-672 en date du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

vu l'arrêté du 27 janvier 2010 portant composition de la section « structures et économie des exploitations, agriculteurs en difficulté et coopératives » au sein de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture;

Considérant que les élections générales des membres de chambres d'agriculture se tiennent jusqu'à la date du 31 janvier 2013 ;

Considérant que le décret n° 90-187 en date du 28 février 1990 modifié prévoit que le préfet devra réexaminer la liste des organisations syndicales d'exploitations agricoles à vocation générale habilitées à siéger dans les commissions, comités professionnels et organismes dans les 6 mois suivants ces élections, soit avant le 31 août 2013 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône ;

ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté du 27 janvier 2010 portant composition de la section « structures et économie des exploitations, agriculteurs en difficulté et coopératives » au sein de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture est prorogé pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 26 juillet 2013.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 18 JAN. 2013

Pour le Préfet des Bouches du Rhône,
par délégation,
La Directrice Départementale Adjointe
des Territoires et de la Mer



Anne-Cécile COTILLON



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n ° 2013018-0003

**signé par Autre signataire
le 18 Janvier 2013**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de la Connaissance de l'Agriculture**

Arrêté portant prorogation de l'arrêté du 18 janvier 2010 portant composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture



PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service de la Connaissance et de l'Agriculture

**ARRETE PORTANT PROROGATION DE L'ARRETE DU 18 JANVIER 2010
PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'ORIENTATION DE L'AGRICULTURE**

Le Préfet de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles R. 313-1, R. 313-2 et suivants ;

Vu le décret n° 90-187 en date du 28 février 1990 modifié, relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions, notamment l'article 1 ;

Vu le décret n° 2006-665 en date du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n° 2006-672 en date du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

vu l'arrêté du 18 janvier 2010 portant composition de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture ;

Considérant que les élections générales des membres de chambres d'agriculture se tiennent jusqu'à la date du 31 janvier 2013 ;

Considérant que le décret n° 90-187 en date du 28 février 1990 modifié prévoit que le préfet devra réexaminer la liste des organisations syndicales d'exploitations agricoles à vocation générale habilitées à siéger dans les commissions, comités professionnels et organismes dans les 6 mois suivants ces élections, soit avant le 31 août 2013 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône ;

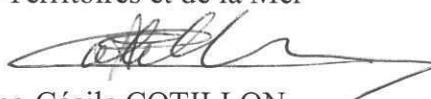
A R R Ê T E

Article 1 : l'arrêté du 18 janvier 2010 portant composition de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture est prorogé pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 17 juillet 2013.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 18 JAN. 2013

Pour le Préfet des Bouches du Rhône,
par délégation,
La Directrice Départementale Adjointe
des Territoires et de la Mer


Anne-Cécile COTILLON



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Décision

**signé par Autre signataire
le 16 Janvier 2013**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de la Mer et du Littoral**

Décision n ° 2013-160113 relative à la
nomination des membres du jury du concours
pour le recrutement de pilotes à la station de
pilottage de Marseille- Golfe de Fos

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer



Service de la mer
et du littoral

DECISION N° 2013-160113

Relative à la nomination des membres du jury du concours pour le recrutement de pilotes à la station de pilotage de Marseille-Golfe de Fos

Le Directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône

- VU la loi du 28 mars 1928 modifiée fixant le régime du pilotage dans les eaux maritimes,
- VU le décret n° 69-315 du 19 mai 1969 modifié relatif au régime du pilotage dans les eaux maritimes,
- VU l'arrêté ministériel du 26 septembre 1990 portant organisation et programme des concours de pilotage,
- VU l'arrêté n° 2012271-0003 du 27 septembre 2012 portant délégation de signature à M. Gilles SERVANTON directeur départemental interministériel des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône ;
- VU l'arrêté n° 2012353-0011 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône,
- VU la décision du préfet de région n° 580/2012 du 27 novembre 2012 portant ouverture d'un concours de recrutement de deux pilotes à la station de pilotage de Marseille et du golf de Fos,
- VU la décision du préfet maritime du 18 décembre 2012 désignant le président du jury,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Un concours est organisé pour le recrutement de deux pilotes à la station de pilotage de Marseille-Golfe de Fos. Les épreuves débuteront le mardi 5 février 2013 et se poursuivront les jours suivants.

ARTICLE 2 :

Sous la présidence de Monsieur le capitaine de frégate Frédéric PAILLAT, le jury du concours est composé comme suit:

M. Gérard SIGUIER, inspecteur de la sécurité des navires
M. Marc PREBOT, capitaine de navire
M. Patrick PAYAN , pilote
M Bernard CALVI, pilote

pilotes suppléants :

En cas d'empêchement, ils seront respectivement remplacés par MM. Bruno Mercier et Jean-Marc Brocco.

ARTICLE 3:

Pour les épreuves de langues étrangères, le jury sera assisté de Arnold RONDEAU, administrateur des affaires maritimes, pour l'anglais. Un deuxième examinateur sera désigné par décision ultérieure. Un autre examinateur pourra être désigné pour les langues étrangères facultatives.

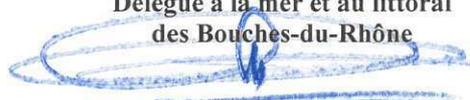
ARTICLE 4:

Le Directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département.

Marseille, le 16 janvier 2013

Pour le Préfet et par délégation,

**Le Directeur adjoint
Délégué à la mer et au littoral
des Bouches-du-Rhône**



Serge CASTEL